

PEUT-ON RACONTER DES PROPOS DÉNIGRANTS SUR UN GROUPE DE JUIFS ?

EXEMPLE

Réouven, collecteur de fonds pour une Yéchiva, se rend dans deux villes successives. Dans la première, l'accueil est froid et les dons sont maigres. Arrivé dans la seconde ville, il choisit de raconter son expérience sous forme de plaisanterie, se moquant du manque de générosité des habitants de la première ville. Est-ce permis ?

Est-il permis, du point de vue de la Halakha, de stigmatiser – même sans nommer d’individus – des groupes tels que les habitants de Bné Brak, les populations du Sud, les Ḥassidim, les Ashkénazim, les Téménites ou les Marocains ?

RÉPONSE

- Les propos du Hafetz Hayim sur la question

Le Hafetz Hayim écrit que parler négativement d’un groupe est non seulement du Lachon mais c’est pire que parler négativement sur un individu.

Voici les propos qu’il a tenu à ce sujet (‘Hafetz ‘Hayim 10 :12)¹:

« Hélas, beaucoup de personnes trébuchent sur ce point, comme nous le voyons clairement. Si quelqu’un n’est pas reçu dans une ville de façon dont il espérait l’être, quand il visitera une autre ville, il dénigrera auprès des habitants de cette dernière, les personnages importants de la première, étant donné qu’il estime qu’ils ne l’ont pas aidé dans ses affaires. A fortiori, s’il déshonorait pour cela tous les habitants de cette ville, il commettrait un grave péché, car l’interdiction de dire du Lachone Har’a même véridique, dont nous avons parlé plus haut, est effective quand il ne vise même qu’une seule personne, à plus forte raison quand il vise, une ville entière habitée par des juifs ayant foi en Hachem. »

- Pourquoi est-ce interdit ?

Si une personne dit du Lachone Har’a sur une ville entière en décrivant tous les défauts du groupe, c’est évident que c’est interdit, car cela revient à parler mal de chaque personne individuellement. La nouveauté ici, c’est que même si la personne parle seulement de façon générale, sans viser quelqu’un en particulier, et même s’il est clair qu’il existe des exceptions, cela reste malgré tout du Lachone Har’a. Parce qu’il ne parle pas d’une personne précise,



מקורות

1 מקור החיים י:ב

וְנִכְשְׁלִין בְּזֶה בְּעֹנוּתֵינוּ הַרְבֵּים הַרְבֵּה אַנְשִׁים, כְּמוֹ שְׂאֵנוּ רוֹאִין בְּעֵלִיל. שְׂאֵם לֹא יִקְבְּלוּ לְאַחַד בְּסִבָּר פְּנִים יְפוֹת כְּרָצוֹנוּ בְּעִיר אַחַת, כְּשֶׁהוּא נוֹסֵעַ אַחַר כֵּךְ לְעִיר אַחֶרֶת, מִפְּרָסָם לְגִנוּת עֲבוּר זֶה הָאֲנָשִׁים הַחֲשׂוּבִים דָּשָׁם, מִפְּנֵי שְׂלֹא סִיעוּהוּ בְּעִנְיָנוּ. וְכָל שֶׁכֵּן אִם מִבְּזֶה עֲבוּר זֶה סִתָּם לְכָל הָעִיר, (לֵב) בְּוֹדָאֵי עוֹן פְּלִילִי הוּא, כִּי אֲסוּר לְשׁוֹן הָרַע, אֲפִלּוּ עַל אֲמֵת, שְׂכַתְּבֵנוּ לְמַעַלָּה, הוּא אֲפִלּוּ אִם מְסַפֵּר עַל אִישׁ פְּרָטִי, וְכָל שֶׁכֵּן עַל עִיר שְׂלֵמָה שְׂבִישְׂרָאֵל הַמְּחֻזְקִים בְּאַמוּנַת ה', וְדָאֵי עוֹן גְּדוֹל הוּא.

mais d'un groupe qui est défini par des caractéristiques communes. Or, dire du mal d'un groupe de cette manière est considéré comme du lachone hara à part entière.

Il en ressort donc que c'est interdit même si la personne qui écoute ne connaît pas les habitants de cette ville individuellement.¹

Le rav Papo s'exprime ainsi sur le sujet (Pélé Yoetz Lachon Har'a)² :

Il est bien connu, d'après les paroles de nos Sages de mémoire bénie, qu'Hachem est très exigeant à l'égard de ceux qui accablent Israël par des accusations (melamdé catégoria).

Il n'existe aucune ville, aucune famille, aucune tribu, ni aucun individu qui ne contienne à la fois du grain et de la paille, il n'existe pas de feu sans fumée, et il n'existe aucune perfection absolue, si ce n'est l'Unique et l'Unifié, béni soit Son Nom. (...) Et si la faute du lachon hara est déjà très grave lorsqu'on parle négativement d'un individu, elle est d'autant plus grave, et même doublement et multipliée, lorsqu'on parle négativement d'un groupe.

Rajoutons que très souvent, parler négativement d'un groupe implique des ajouts mensongers qui peuvent amener à du Motsi Chem R'a [Diffamation].

- Parler négativement d'un individu qui se rattache à un groupe

On peut déduire un autre cas intéressant à propos du Lachon Hara concernant un groupe :

מְקוּרוֹת

¹ נתיב חיים (סימן יז)

על עיר שלמה. הנה אם אחד דבר לשון הרע על ציבור, באופן שכולל בדיבורו כל פרטי הכלל – פשוט שהוא לשון הרע כאלו דבר על כל איש בנפרד.

וכאן החדוש הוא שדיבורו נאמר רק על דרך הכלל, ובדאי יש יוצאים מן הכלל, ואף על פי שלא דבר על איש מסוים אלא על דבר הנקרא "כלל", שכולל עיקר תכונות הציבור הזה, מכל מקום הרי זה לשון הרע גמור. והיוצא מזה: שאסור אף אם השומע אינו מכיר את אנשי העיר בפרט, וכדמשמע סתימת דברי רבנו.

זרע חיים

והנה כשאחד מספר לשון הרע על ציבור בלי לכלל בפירוש כל יחיד ויחיד, לכאורה היה מקום לדון שיש כאן איסור מפני שכל אחד מהציבור נחשד בדבר הגנות הזה, או שעל כל פנים כל יחיד ויחיד מתבזה מעצם השתייכותו לציבור הזה.

² פלא יועץ, ערך 'לשון הרע'

וידוע מדברי רבותינו ז"ל [זכרונם לברכה], שהקדוש ברוך הוא מקפיד הרבה על המלמדים קטגוריא על ישראל, ואין לה כל עיר ומשפחה ושבת וכל איש שאין בו בר ותבן, ואין עץ בלא עשן, ואין שלם בכל אלא אחד יחיד ומיוחד יתברך שמו.

ואין לאנשים לגנות לשום אדם על אשר נמצא בו דבר לא טוב, כי דרך איש ישר בעיניו, ומה יעשה הבן, הישר בעיניו יעשה לפי דעתו ולפי מה שיהיה לו עזר משדי.

ומה גם שאין לכלל ולגנות כל המשפחה או כל העיר בשביל איזה אנשים מהם שנמצאו אשר לא טוב עשו. ואם גדול ענש לשון הרע למדבר על היחיד, על אחת כמה וכמה רעה כפולה ומכפלת למדבר על הרבים

Même lorsqu'on parle négativement d'une personne sans citer son nom, cela peut constituer du Lachon Hara si cette personne est clairement rattachée à un groupe identifiable (une yéchiva, une école, une synagogue, une entreprise, une ville, un mouvement, etc.), et si la critique est comprise comme visant aussi le groupe.

Par exemple, dire : « Certaines personnes de telle synagogue sont des voleurs » revient à jeter un discrédit sur la synagogue elle-même, donc sur un groupe entier, ce qui constitue du Lachon Hara sur un ציבור, et c'est interdit. En revanche, il existe des situations où cela ne pose pas de problème, lorsqu'il n'y a aucune généralisation ni extrapolation.

Autre exemple, dire : « Un jeune de telle yéchiva arrive parfois en retard à la synagogue » n'est pas compris comme une critique de la yéchiva. Il est évident pour l'auditeur que dans toute yéchiva, il peut arriver qu'un élève soit en retard à la téfila, et qu'il s'agit ici d'un cas isolé, sans portée collective.

On comprend donc que tout dépend du contexte, de la formulation et de la manière dont les propos sont perçus. C'est pourquoi, en cas de doute, il est nécessaire de consulter un rav afin de déterminer la conduite appropriée pour chaque situation particulière.

APPROFONDISSEMENT

1. La gravité du Lachon Har'a en groupe

- Un interdit décuplé par le nombre de personnes

Nous savons que quand une personne parle ou écoute du Lachon Hara, elle transgresse beaucoup d'interdits et manque à plusieurs obligations positives. Dans le cas d'un Lachon Har'a contre un groupe, alors l'interdit est décuplé car plus il y a de personnes concernées, comme dans une ville entière, plus le nombre de fautes augmente. Pour chaque personne visée, il faudra rendre des comptes devant Hachem. ('Hafetz 'Hayim note 4 :11)¹

- Dire du mal du peuple juif, un interdit encore plus grave que le Lachon Har'a

On convient de faire particulièrement attention à ne pas dire du mal du peuple juif.

Plusieurs passages abordent la gravité de parler négativement sur le peuple juif de cet interdit :

מקורות

1 תפץ חיים, חלק ראשון: הלכות איסורי לשון הרע, כלל ד' סעיף י"א

הבט נא וראה למעלה בפתיחה כמה לאוין ועשין עובר, כשמספר או מקבל לשון הרע על אחד מישראל, ובפרט בספור הנ"ל, כל שיתרבו האנשים בעיר, ויתרבה הספור ירבו הלאוין והעשין עליו. ועל כל אחד ואחד יצטרך לתן דין וחשבון, על כן השומר נפשו ירחק מזה עד מאד.

חשוקי חמד, מסכת מכות דף כ' עמוד א'

ואמר גיסי הגר"ח [הגאון רבי חיים] קניבסקי (שליט"א), שאם מדבר לשון הרע פעם אחת על רבים כגון שאמר כל אנשי עיר זו גנבים, עובר בפעם אחת על לאוין הרבה כמספר התושבים.

○ L'épisode du bâton de Moché¹

Hachem envoie Moché pour faire sortir le peuple juif d'Égypte. Moché exprime alors une crainte : il dit que le peuple ne le croira pas. En réponse, Hachem lui donne un signe : Il lui dit de jeter son bâton par terre. Le bâton se transforme en serpent, et Moché prend peur et recule. Hachem veut enseigner à Moché la gravité d'une parole négative sur le peuple juif. En disant : « Ils ne me croiront pas » Moché a laissé entendre qu'Israël manquait de foi, même s'il n'en avait aucune mauvaise intention. Le serpent est choisi exprès, car il symbolise la calomnie : c'est lui qui, le premier, a parlé en mal, en présentant Hachem comme jaloux lors de la faute originelle.

○ Les propos dénigrants du prophète Yéchaya sur le peuple juif. (Chémirat Halachone Cha'ar Haténouva 7 :2)²

Les versets de Michlé (30,10) enseignent : « Ne dénonce pas un serviteur à son maître », suivis de l'expression : « une génération qui maudit son père et ne bénit pas sa mère ». Nos Sages expliquent (Pessa'him 87b) que même une génération fautive, qui se comporte très mal, il est interdit d'en dire du mal devant son Maître, c'est-à-dire devant Hachem.

C'est à la lumière de cet enseignement qu'il faut comprendre l'épisode du prophète Yéchaya :

—◆— **מְקוֹרוֹת** —◆—

1 שמות ד:א

וַיַּעַן מֹשֶׁה וַיֹּאמֶר וְהֵן לֹא יֵאֱמִינוּ לִי וְלֹא יִשְׁמְעוּ בְקִלִּי

שמות ד:ג

וַיֹּאמֶר הַשְּׁלִיכְהוּ אֶרְצָה וַיִּשְׁלַכְהוּ אֶרְצָה וַיְהִי לְנַחֵשׁ, וַיִּנָּס מֹשֶׁה מִפָּנָיו.
רש"י ויהי לנחש.

רמז לו שספר לשון הרע על ישראל ותפש אמנותו של נחש (שמות רבה):

2 שמירת הלשון, שער התבונה, פרק ז' סעיף ב'

הִנֵּה בַּפְּרָקִים שֶׁעֲבָרוּ בְּאֲרֵנוּ אֹדוֹת אִישׁ פְּרָטִי, וְכָל שֶׁכֵּן שֶׁצָּרִיךְ לְהִזָּהֵר עַד מְאֹד מִלְּמַד חוֹבָה עַל כָּלל יִשְׂרָאֵל, כִּי הַחֲטָא גָדוֹל עַד מְאֹד. כְּמוֹ שֶׁמִּצִּינוּ בַּפְּסָחִים (דף פ"ז): מֵאִי דְכָתִיב (משלי ל' י'): "אֵל תִּלְשֹׁן עֶבֶד אֶל אֲדוֹנָיו", (שם י"א) "דוֹר אָבִיו יִקְלַל וְאֵת אִמּוֹ לֹא יִבְרָךְ". אִפְלוּ דוֹר שֶׁאָבִיו יִקְלַל וְאִמּוֹ לֹא יִבְרָךְ, אֵל תִּלְשִׁינוּ אֶל אֲדוֹנָיו זֶה הַקְּדוּשׁ בְּרוּךְ הוּא.

וְרָאָה נָא בִישְׁעֵיהּ הַנְּבִיא, בַּעַת שְׂרָאָה אֶת כְּבוֹד ה' וַאֲמַר (ישעיהו ו' ה'): "אֹי לִי כִי נִדְמִיתִי כִי אִישׁ טָמֵא שְׁפָתַי אֲנֹכִי וּבִתּוֹךְ עִם טָמֵא שְׁפָתַי אֲנֹכִי יוֹשֵׁב כִּי אֶת הַמֶּלֶךְ ה'" וְגו', עַל שֶׁאֲמַר "וּבִתּוֹךְ עִם" וְגו', אֵף שֶׁלֹּא כִּי בְּזֵה לְבָזוֹת אֶת יִשְׂרָאֵל, כִּי גַם עַל עֲצֻמוֹ הַקְּדִים לוֹמַר זֶה, רַק כְּוִנְתּוֹ הִיָּתָה לוֹמַר שֶׁאִינוּ כְּדֹאֵי לְרֵאוֹת פְּנֵי הַשְּׂכִינָה, לֹא מִצַּד מַעֲשָׂיו וְלֹא מִצַּד מַעֲשֵׂה הָעַם אֲשֶׁר הוּא יוֹשֵׁב בְּקִרְבָּם, אֵף עַל פִּי כֵן רָאָה מֵה כְּתִיב בְּתֵרָה (שם ו'): "וַיַּעַף אֱלֹהִים אֶת אֶחָד מִן הַשְּׂרָפִים וַיִּבְדּוּ רַצְפָּה וְגו'; (שם ז') הִנֵּה נִגַּע זֶה עַל שְׁפָתַיךְ" וְגו', וַאֲמָרוּ חַז"ל, שֶׁהוּא נוֹטְרִיקוֹן: רִצֵּץ פֶּה שֶׁאֲמַר דְּלִטוֹרִיא עַל בְּנֵי וְסוֹף הִיָּה שְׁמֵת בְּסִבַּת דְּבַר זֶה, וְכֵמוֹ שֶׁאֲמָרוּ בִּיבְמוֹת (דף מ"ט): אֶתִּיּוּהוּ לְאַרְזָא וְנִסְרוּהוּ כִּי מְטָא לְהַדִּי פֶּמָא נַח נַפְשָׁה, (כְּאֲשֶׁר מְנַשֶּׂה רַצָּה לְהַרְגֵּ אֶת יִשְׁעֵיהוּ הַנְּבִיא, אֲמַר יִשְׁעֵיהוּ שֶׁם וְנִבְלַע בְּתוֹךְ עַץ אֲרִז הַבִּיאָו אֶת עַץ הָאֲרִז וְנִסְרוּהוּ וְחַתְכוּהוּ, וְכִשְׁהֲגִיעוּ לְפָנָיו שֶׁל יִשְׁעֵיהוּ, יִצְאָה נִשְׁמָתוֹ), עֵינֵן שֶׁם

Lorsqu'il vit la révélation de la présence divine, il s'exclama : « Malheur à moi, car je suis perdu, car je suis un homme aux lèvres impures » – ce qui était légitime puisqu'il parlait de lui-même. Mais il ajouta : « Et j'habite au milieu d'un peuple aux lèvres impures ». Même si son intention n'était pas de critiquer le peuple juif, mais simplement d'expliquer qu'il ne se sentait pas digne de voir la Chekhina, ni à cause de ses propres actes, ni à cause de l'environnement dans lequel il vivait, cela fut malgré tout considéré comme une faute. C'est pourquoi le verset suivant rapporte qu'un ange s'approcha de lui avec une braise (Ritspah).

Les Sages expliquent que ce mot se lit comme « Retsots Peh », c'est-à-dire « écraser la bouche » de celui qui calomnie les enfants d'Hachem. Le Talmud (Yevamot 49b) enseigne que Yéchaya mourut à cause de cette parole, pour avoir dit : « J'habite au milieu d'un peuple aux lèvres impures ».

○ Rabbi Abahou et la ville de Cezaré (Chir Hachirim Rabah)¹

Rabbi Abahou et Rech Lakich entraient dans la ville de Césarée. Rabbi Abahou dit à Rabbi Chimon ben Lakich : « Qu'est-ce donc que cela, que nous entrions dans une ville de moqueries et d'injures ? » Rech Lakich descendit de son âne, prit du sable et le mit dans la bouche de Rabbi Abahou. Il lui dit : « Qu'est-ce que cela signifie ? » Il lui répondit : « Hachem n'agrée pas celui qui dit du lachone hara sur Israël. »

○ 'Oula a Pumbédita (Pessa'him 88a)²

Oula se rendit à Pumbedita (en Babylonie). On lui servit un panier de dattes. Il demanda aux gens : "Combien de ces paniers peut-on avoir pour un zouz (une pièce de monnaie) ?". Ils lui répondirent : "Trois paniers pour un zouz".

Il s'exclama alors : "Un panier plein de miel pour un seul zouz, et les Babyloniens ne s'occupent pas de la Torah toute la journée ?!" (Sous-entendu : puisque la vie est si peu chère et facile, ils n'ont aucune excuse pour ne pas étudier sans cesse).

Pendant la nuit, les dattes le firent souffrir (douleurs intestinales). Il dit alors [l'inverse] : "Un panier rempli de poison mortel pour un zouz, et les Babyloniens parviennent quand même à étudier la Torah !" (Sous-entendu : les dattes sont bon marché, donc les gens en mangent beaucoup. Malgré la difficulté de digérer cette nourriture qui leur "transperce" le ventre, ils ont le courage d'étudier. Il a accusé les gens de Babel et a été puni, il aurait dû leur trouver des circonstances atténuantes.)

— ❖ — **מְקוֹרוֹת** — ❖ —

1 שיר השירים רבה

רַבִּי אַבְהוֹ וְרִישׁ לְקִישׁ הוּוּ עֲלֵינָן לְחֻדָּא מְדִינַתָּא דְקִיסְרִין. אָמַר לֵיהּ רַבִּי אַבְהוֹ לְרַבִּי שְׁמַעוֹן בֶּן לְקִישׁ: מָהוּ כֵן עֲלֵינָן לְמְדִינַתָּא דְחַרוּפִּיא וְגְדוּפִיא?! נְחַת לֵיהּ רִישׁ לְקִישׁ מִן חֲמַרְיָה וְסַפָּא חֲלָא וְיָהֵב בְּפוּמִיָּה. אָמַר לֵיהּ: מָהוּ כֵן? אָמַר לוֹ: אֵין הַקְדוּשׁ בְּרוּךְ הוּא רּוּצָה בְּמִי שְׂאוּמֵר דִּילְטוּרְיָא עַל יִשְׂרָאֵל

2 תלמוד בבלי, מסכת פסחים דף פ"ח עמוד א

עוּלָא אֵיקְלַע לְפוּמְבְּדִיתָא. קָרִיבוּ לֵיהּ טִירִינָא (סַל תְּמַרִּים). אָמַר לָהּ: כַּמָּה הֲנִי בְּזוּזָא? אָמְרוּ לֵיהּ: תֵּלַת בְּזוּזָא. אָמַר: מָלֵא צָנָא דְדוּבְשָׂא בְּזוּזָא, וּבְבִלְאֵי לָא עֲסָקִי בְּאוּרִיתָא?! בְּלִילִיא צַעֲרִיָּה. אָמַר: מָלֵא צָנָא [דְסַכִּינָא]* בְּזוּזָא, וּבְבִלְאֵי עֲסָקִי בְּאוּרִיתָא

Ce texte enseigne une idée très forte : Même lorsqu'un reproche semble fondé (ici, le manque d'étude de la Torah), accuser publiquement une communauté est une faute, surtout lorsque l'on aurait pu défendre Israël et mettre en avant ses qualités. Hachem préfère la défense d'Israël à son accusation, et toute parole qui rabaisse le peuple juif, même avec de bonnes intentions, est sévèrement jugée.

Concluons ce paragraphe avec les propos du Pelé Yoetz : (Sanhégoria)¹

Ainsi donc, combien les conférenciers/Rabanim doivent se montrer extrêmement prudents, et tout particulièrement aux jours du jugement – les Jours redoutables – afin de ne pas éveiller le דין (rigueur céleste) et de ne pas formuler de accusations (קטיגוריא) dans leurs discours, en évoquant, à D.ieu ne plaise, les fautes du grand nombre.

Ils doivent plutôt dire : « Voilà ce qu'il convient de faire » et « voilà ce de quoi il faut se garder » ; que celui qui écoute entende.

2. Parler négativement d'un groupe pour une utilité

- Différents exemples de cas d'utilité

Existe-t-il des cas où il sera permis de raconter parler négativement sur un groupe juif ? oui cela est possible mais il faudra pour cela respecter les mêmes conditions que pour un individu sans qu'aucune ne manque. (Béer Mayim Haym 10 :1)².

Par exemple, cela sera permis si le raconteur estime que le fait de raconter cette information apportera à l'avenir un réel bénéfice à cette ville. Il faudra pour cela que ceux qui entendent la critique ont la capacité de se corriger, et que celui qui raconte a uniquement l'intention d'apporter ce bénéfice, et non de les dénigrer.

Également, parler négativement d'un groupe dont l'information est connue de tous est permis à condition de respecter les conditions de cette permission.

- Parler négativement pour une utilité alors que tout le monde n'est pas concerné par cette critique

מקורות

1 פלא יועץ ערך סגוריא

הנה כי כן מה מאד צריכים להזהר הדרשנים, ובפרט בימי הדין – ימים נוראים – שלא לעורר דין ושלא ללמד קטגוריא בדרושים, בהזכיר חטא רבים חס ושלום, רק יאמרו כן צריך לעשות, ומזה צריך להזהר; השומע ישמע וכן כו'

2 באר מים חיים, כלל י' סעיף א' (סעיף קטן ל"ב)

(לב) לכל העיר. אם לא שהוא משער שבספורו עתה את הדבר הזה לאנשים יצמח מזה לאותה העיר תועלת על להבא, כגון אם אלו האנשים ששומעים את הספור שלו יש בכחם להוכיח לאנשי העיר ההיא עבור שאין בידם מצות הכנסת אורחים כראוי, והמספר הזה הוא מכון רק לתועלת הזו ולא לגנותם – נראה דמתר, אך אע"פ כן [אף על פי כן] זהו בשאר הפרטים הנ"ל בתחלת הסימן שלא יחסרו בזה.

Une question se pose : lorsqu'il existe une réelle utilité à évoquer négativement un groupe, comment agir si certains membres de ce groupe ne sont pas concernés par le défaut mentionné ? Le Rav Kaufman répond à la question de la façon suivante : (Chévilé 'Hayim)¹ :

Il est évident que si seuls quelques notables de la ville n'ont pas accueilli une personne comme il se doit, il n'est pas permis, même dans un but constructif (To'elet), d'inclure tous les habitants de la ville dans ses propos.

Le cas évoqué ici – à savoir la permission de tenir un propos négatif à l'égard d'un groupe dans un but utile – ne concerne que les situations où il est clairement établi que le défaut en question est généralisé parmi les habitants de la ville. Ainsi, il semble permis d'englober tous les habitants dans le discours, car c'est ainsi que fonctionne le langage courant, même s'il est certain qu'il ne s'agit pas d'une généralisation absolue.

On en trouve des exemples dans le langage des prophètes, comme il est dit : « Tout entier, il aime les pots-de-vin » (Yéchaya 1,23), ainsi que dans le langage des Sages, par exemple dans Ketoubot 75a, à propos de femmes dont les maris sont de condition inférieure et qui leur témoignent de l'affection : « Elles sont toutes infidèles et font porter la faute à leurs maris ». Voir également Erouvin 49a, où il est dit : « Son érouv est valide, mais il est appelé "des gens de Verrina" ». Il est clair que toutes ces expressions sont utilisées dans un sens général, et puisque tout le monde comprend qu'il ne s'agit pas d'une généralisation totale, il est permis d'employer un langage qui semble inclure tout le monde

- Quelques exemples issus de la Guemara

On peut ainsi expliquer les passages de la Guemara dans lequel un groupe de personne est critiqué alors que cela devrait être interdit. (Pelé Yoetz Lachon Har'a)²

Il est vrai que cela nécessite réflexion au regard de ce que l'on trouve dans le Talmud (Pessa'him 50b), en plusieurs endroits, où l'on parle en termes négatifs des habitants de 'Hozéa, qui étaient indulgents [ou négligents]. Et l'on dit également ('Houlin 127a) : Il vaut mieux que tu comptes tes

מְקוֹרוֹת

1 שְׁבִילֵי חַיִּים, סִימָן כ"ח

וּבְרוּר שְׂאָם רַק כַּמָּה מִחֲשׁוּבֵי הָעִיר לֹא קִבְּלוּ אוֹתוֹ כְּרֹאֵי, אֵינוּ יָכוֹל אֶף לְתוֹעֵלַת לְכָלֵל אֶת כָּל בְּנֵי הָעִיר בְּדַבּוּרוֹ. אֲלֵא הַמְדוּבָר כְּשֶׁנִּתְבָּרַר לוֹ שֶׁהוּא חֶסְרוֹן כָּלְלִי אֲצֵל בְּנֵי הָעִיר, וְנִרְאָה שְׂאָז מוֹתֵר לְכָלֵל כָּל בְּנֵי הָעִיר כִּיּוֹן שְׂכָךְ דֶּרֶךְ הַלְשׁוֹן, אֶף שׁוֹדָאֵי אֵינוּ כָּלֵל גָּמוּר.

וְהִנֵּה מִצְאָנוּ בַלְשׁוֹן הַנְּבִיא: "כָּלוּ אֶהֱבֵ שְׁחָד" (יִשְׁעִיָּה א'), וְכֵן בַלְשׁוֹן חֲז"ל (כְּתוּבוֹת ע"ה ע"א) בְּאֵלוֹ שְׁבַעֲלֵיהֶן שְׁפָלִים וּמְרֹאוֹת לָהֶם חֲבָה – חֲז"ל הִגִּידוּ: "וְכֵלְן מִזְנוֹת וְתוֹלוֹת בְּבַעֲלֵיהֶן". וְעַיֵן עוֹד (עִירוּבֵין מ"ט ע"א): "עִירוּבוֹ עִירוֹב אֲלֵא שְׁנִקְרָא מֵאֲנָשֵׁי וְרַדִּינָא."

וּבּוֹדָאֵי נִרְאָה שְׂאֵינוּ אֲלֵא עַל דֶּרֶךְ הַכָּלֵל, אֲלֵא שְׂכִיּוֹן שְׂמוּבָן לְכָל שְׂאֵינוּ כָּלֵל גָּמוּר, הֵתֵר לְדַבֵּר בַלְשׁוֹן שְׁנִרְאָה כּוֹלֵל אֶת כְּלָם.

2 פְּלֵא יוֹעֵץ, עֶרְךְ 'לְשׁוֹן הָרַע'

וְהוּן אֲמַת שְׂצָרִיךְ עֵינֵן עַל מֵאֵי דְאִיתָא בְּש"ס [עַל מָה שְׂמוּבָא בְּתַלְמוּד] (פְּסָחִים נ, ב) בְּכַמָּה דּוּכְתֵי [מְקוּמוֹת] בְּגִנּוּת בְּנֵי חוּזָאָה שְׁהִיוּ מְעַנְגִים. וְאִמְרוּ (חֲלִין קכ"ז א') נִשְׁקָךְ מִנִּי כְּכִיד [נִשְׁקָךְ מִמִּנֵּן שְׁנִיד - בְּטוֹי לְגִנּוּי], וְכַדּוּמָה. וְאִפְשָׁר שֵׁישׁ צְדָדִים לְהֵתֵר כְּמוֹ בְּדַבֵּר הַיְדוּעַ אוֹ עַל דֶּרֶךְ שְׂאִמְרוּ (יוֹמָא פ"ו ב') שְׂמַצּוּהָ לְפָרְסָם אֶת הַחֲנִפִים וְעַל דֶּרֶךְ שְׂאִמְרוּ (יְרוּשְׁלָמִי פָּאָה פ"א א"ה) שְׂמַתֵּר לְדַבֵּר לְשׁוֹן הָרַע עַל בְּעֵלֵי מַחֲלַקַת

dents après qu'un habitant de Nerasha t'a embrassé, car les gens de Nerasha sont des voleurs, et expressions similaires. Il est possible qu'il y ait là des raisons permettant ces propos, par exemple lorsqu'il s'agit d'un fait publiquement connu, ou selon le principe enseigné (Yoma 86b) qu'il est une Mitsva de rendre publics les hypocrites, ou encore selon ce qu'enseigne le Talmud de Jérusalem (Pea 1:1), qu'il est permis de parler négativement des fauteurs de discorde.

On pourrait ajouter encore un autre passage comme celui-ci (Betsa 32 :b)¹

Shabbtai bar Marinus arriva à Babylone. Il leur demanda un partenariat commercial, mais ils ne le lui accordèrent pas. Il demanda ensuite de la nourriture, et ils ne lui en vendirent pas non plus. Il dit alors : « Ceux-là sont de l'Erev Rav. »

Shabbtai bar Marinus était un grand sage. Il fut choqué par le manque d'hospitalité et de solidarité des habitants de l'endroit. En voyant qu'on refusait : d'aider économiquement, et même de vendre de la nourriture, il en conclut qu'un tel comportement ne correspond pas à la nature d'Israël. Son expression « Erev Rav » n'est pas une insulte gratuite, mais une critique morale sévère : un comportement contraire aux valeurs fondamentales de חסד et ערבות propres à Israël.

3. Comment faire Techouva sur un Lachon Har'a dit à un groupe de juif :

Le Rambam (Rambam, Hilkhoh Téhouva 4 :1)² énumère 24 fautes qui empêchent ou rendent très difficile la Téhouva, et il dit notamment : « Celui qui maudit le public » y est explicitement mentionné comme un cas où la téhouva complète est impossible, car on ne sait pas à qui demander pardon. En effet, lorsqu'une personne parle en mal d'un groupe entier (une ville, une communauté, un courant, « les Juifs sont comme ci », « cette communauté est comme ça »), elle commet une faute diffuse, sans victime identifiable. Résultat : Elle ne sait pas à qui demander pardon, elle ne peut pas réparer concrètement, et donc la téhouva reste incomplète.

4. Dires des propos dénigrants sur un groupe : Un interdit des sages ou de la Torah ?

Le Rav Kaufman (Zer'a Hayim)³ s'étend sur ce point

מְקוּרוֹת

¹ תלמוד בבלי, מסכת ביצה ל"ב ע"ב

שבתאי בר מרינוס אקלע לבבל, בעא מניהו עסקא ולא יהבו ליה. מזוני נמי לא זבינו ליה. אמר: הני מערב רב ניהו.

² רמב"ם, הלכות תשובה ד:א

ומהם חמשה דברים העושה אותן אי אפשר לו שישוב בתשובה גמורה...ואלו הן: המקלל את הרבים (...)

³ זרע חיים, שם

אמנם נראה יותר שפנין שהמספר לא דבר בצורה מפרשת על שום אחד מהצבור ולא מתבזה באפן ודאי וברור שום אחד מהם, אין כאן מטעמים הנ"ל לשון הרע גמור רק 'אבק' [אבק לשון הרע].

Un interdit des sages

Il semblerait, a priori, que puisque celui qui raconte n'a parlé explicitement d'aucun individu précis du public, et qu'aucune personne n'est humiliée de manière certaine et évidente, il n'y aurait pas ici, pour les raisons mentionnées plus haut, de lachone hara à part entière, mais seulement de la poussière de lachone hara (avak lachone hara).

Cela ressemble à ce que rapporte le Rambam (Hilkhot Dé'ot 7:4) : celui qui dit : « Qui dira à untel de rester comme il est maintenant ? » ou « Taisez-vous au sujet d'untel, je ne veux pas raconter ce qui s'est passé », n'a transgressé que avak lachone hara.

La raison en est que rien de négatif n'a été dit de façon claire, et que la personne n'a pas été dénigrée de manière certaine et évidente. Celui qui écoute peut même penser qu'il n'y a peut-être rien de négatif, et que le locuteur parle ainsi seulement pour se protéger, de peur d'être accusé de mensonge.

On aurait donc pu dire que parler négativement d'un public entier ne serait, lui aussi, que avak lachone hara.

Un interdit de la Torah

Cependant, notre Maître tranche de façon catégorique qu'il s'agit de lachone hara véritable. Ses paroles doivent être comprises comme nous l'avons expliqué dans Netiv Haïm : la raison de l'interdit est que le collectif, en tant que notion abstraite appelée "public" (tsibour), est dévalorisé aux yeux de celui qui écoute.

La conséquence pratique est que cela est interdit même si l'auditeur ne connaît aucun individu du public, et même s'il ne viendra jamais à les connaître.

❖ ————— ❖ **מְקוּרֹת** ————— ❖

וְהוּא דוֹמָה קִצְת לְמָה דְאִיתָא בְרַמְבַּ"ם (הַלְכוֹת דְּעוֹת פָּרָק ז' הַלְכָה ד') שֶׁהָאוֹמֵר: "מִי יֹאמֵר לְפְלוֹנִי שְׂיִהְיֶה כְּמוֹת שֶׁהוּא עֵתָה", או "שֶׁתִּקְוּ מִפְּלוֹנִי, אֵינִי רוֹצֶה לְהוֹדִיעַ מֵה אֵירַע וּמָה הִיָּה" – אֵינִי אֶלָּא אֲבָק לְשׁוֹן הָרַע. וְנִרְאֶה שֶׁהוּא מְטַעַם זֶה גּוֹפֵא, שֶׁלֹּא דָבָר שׁוֹם גְּנוּת מְבָרָר וְלֹא מִתְבַּזֶּה פְּלוֹנִי בְּאִפְסוֹ וְדָאֵי וּבְרוּר, וְיֵשׁ לְשׁוֹמֵעַ לְחַשֵּׁב שְׂאוּלֵי לֹא הִיָּה שׁוֹם דָּבָר גְּנוּת אֶלָּא הַמְסַפֵּר מְדַבֵּר כִּף לְהַסְתִּיר אֶת עֲצָמוֹ שֶׁלֹּא יִתְפָּסוּהוּ בְּשִׁקָּר, וּמִמִּילָא הִיָּה מְקוּם לֹאמֵר שֶׁגַם בְּמִדְבַּר לְשׁוֹן הָרַע עַל צְבוּר אֵין כָּאֵן אֶלָּא אֲבָק לְשׁוֹן הָרַע.

אֲמַנָּם רַבְנֵי [הַחֲפֵץ חַיִּים] סָתֵם שֶׁהוּא לְשׁוֹן הָרַע גְּמוּר, וְיֵשׁ לְפָרֵשׁ דְּבָרָיו כְּמוֹ שֶׁכְּתִבְנוּ בְּנִתִּיב חַיִּים' שֶׁטַעַם הָאִיסוּר מִפְּנֵי שֶׁהַכֹּלל הַנִּקְרָא 'צְבוּר' בְּתוֹר מְשַׁג מִפְּשֵׁט מִתְבַּזֶּה בְּעֵינֵי הַשׁוֹמֵעַ. וְהַנִּפְקָא מִיָּנָה שֶׁאִסוּר אֵף אִם אֵינוֹ מְכִיר כֹּלל אֶת פְּרָטֵי הַצְּבוּר וְגַם לֹא יָבֵא לְהַכִּירָם.

פְּרוּשׁ הַדְּבָר: הִרִי מְצָאנוּ (כֹּלל ג' סְעִיף ד') שֶׁהַמְסַפֵּר לְשׁוֹן הָרַע בְּלֵי שָׁם אֵינוֹ לְשׁוֹן הָרַע אִם לֹא יוֹדֵעַ עַל מִי דָבָר. וְנִרְאֶה דִּהוּא הַדִּין הַמְסַפֵּר עִם שָׁם אֲבָל בְּאִפְסוֹ שֶׁלֹּא יִגְרַם לוֹ נֹזֵק וְהַשׁוֹמֵעַ לֹא יִכְיָרְנוּ לְעוֹלָם. וּמִכָּל מְקוּם נִרְאֶה בְּרוּר שֶׁהַמְסַפֵּר לְשׁוֹן הָרַע עַל אִישׁ מְפָרְסֵם, אֵף שֶׁלֹּא יִגְרַם לוֹ נֹזֵק וְהַשׁוֹמֵעַ אֵינוֹ מְכִירוֹ בְּעֲצָמוֹ רַק מֵהַשְּׁמוּעָה וְגַם יֵשׁ לְהַנִּיחַ שֶׁלֹּא יִכְיָרְנוּ בְּעֲצָמוֹ לְעוֹלָם – מִכָּל מְקוּם הוּא לְשׁוֹן הָרַע גְּמוּר, כִּי מֵאַחַר וְהָאִישׁ הַזֶּה מְפָרְסֵם אִם כֵּן נִחְשָׁב שֶׁהַמְסַפֵּר הַזֶּה דָּבָר עַל אֶחָד שְׂיִדוּעַ וּמוֹכָר אֶצֶל הַשׁוֹמֵעַ.

וְאִם כֵּן הוּא הַדִּין בְּעֵינֵי דְנֵן, שֶׁהַמְסַפֵּר עַל צְבוּר אוֹ עַל עִיר הַיְדוּעָה לְשׁוֹמֵעַ מִפִּי הַשְּׁמוּעָה, אֵף אִם נִימָא שֶׁלֹּא יָבֵא לְעוֹלָם בְּקֶשֶׁר עִם אֵף אֶחָד מֵאֲנָשֵׁי הָעִיר, מִכָּל מְקוּם זֶה לְשׁוֹן הָרַע מִצַּד שֶׁהַצְּבוּר הַזֶּה אוֹ הָעִיר הַזֹּאת מְצַטִּירִים בְּעֵינֵי הַשׁוֹמֵעַ כְּצְבוּר הַיְדוּעַ לוֹ וּמִתְבַּזֶּה צְבוּר זֶה בְּעֵינָיו, וְעַל כֵּן אִסוּר מִן הַתּוֹרָה, דְּהָרִי אֶתִּינֵן עֲלֶיהָ [בְּאֵנוּ אֲלֶיהָ] מִצַּד דְּבוּר לְשׁוֹן הָרַע עַל הַצְּבוּר וְלֹא עַל יְחִידִים, כְּנִלְעַד" [כְּפִי הַנִּרְאֶה לְעֵינֵי דְעֵתִי].

Explication : Nous avons appris (klal 3, se'if 4) que celui qui dit du lachone hara sans mentionner de nom n'est pas considéré comme tel, tant qu'on ne sait pas de qui il parle.

De même, on pourrait penser que même lorsqu'un nom est mentionné, mais que cela ne cause aucun dommage, et que l'auditeur ne connaîtra jamais cette personne, ce ne serait pas du lachone hara.

Mais il est clair que parler en mal d'une personne célèbre constitue du lachone hara à part entière, même si cela ne lui cause aucun tort concret, et même si l'auditeur ne la connaît que par réputation et n'entrera probablement jamais en contact avec elle.

Pourquoi ? Parce que du fait de sa notoriété, cette personne est considérée comme connue et identifiable aux yeux de l'auditeur. De la même manière, parler négativement d'un public ou d'une ville connue par réputation, même si l'auditeur n'aura jamais de lien avec aucun de ses habitants, constitue malgré tout du lachone hara.

Car ce public ou cette ville se forment comme une entité connue dans l'esprit de l'auditeur, et ce collectif est dévalorisé à ses yeux.

C'est pourquoi cela est interdit selon la Torah, puisque l'interdit repose ici sur le lachone hara envers le ציבור (le collectif), et non envers des individus particuliers.

QUESTIONS DE 'HAZARA

Est-il interdit de tenir des propos négatifs à l'égard d'une communauté ?

Quelle est la raison de cet interdit ?

Citez un texte qui met en évidence la gravité du fait de parler négativement du peuple juif.

Existe-t-il des situations dans lesquelles il est permis de tenir des propos négatifs sur un groupe ?

Citez un passage qui l'enseigne.

Le fait de parler négativement d'un groupe relève-t-il d'un interdit d'ordre rabbinique ou d'un interdit de la Torah ?